



Communiquez-nous vos disponibilités



Tenez-nous informés de vos disponibilités en nous communiquant vos dates d'inactivité si vous en avez. Nous pourrions ainsi vous proposer des missions qui vous correspondent dès votre retour.

Indiquez vos heures travaillées



Lorsque vous êtes en chantier, **tenez le chef d'équipe au courant de vos horaires de travail effectifs** si ces derniers divergent des horaires prévus sur votre contrat de travail. Ainsi, vous éviterez le risque d'erreurs et le retard de transmission des pointages vers l'agence.

Le conseil du mois

La chaleur augmente et les risques d'accidents aussi du fait de la baisse de la vigilance et de l'augmentation du temps de réaction. C'est pourquoi, restez vigilant à votre propre sécurité. Pensez à vous protéger de la chaleur en **buvant régulièrement et en vous couvrant la tête du soleil**. Par ailleurs, **respectez les consignes de sécurité en vigueur dans votre entreprise**

